



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 octobre 2007
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 11 de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité, dans laquelle ce dernier m'a prié de le tenir régulièrement informé de ce qui aura été réalisé, s'agissant de la mise en œuvre de l'Accord de paix global, du respect du cessez-le-feu et de l'exécution du mandat de l'ONU. Il contient une analyse de la situation d'ensemble dans le pays depuis mon précédent rapport au Conseil daté du 20 août 2007 (S/2007/500), ainsi qu'une mise à jour sur les activités poursuivies par la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et une recommandation en vue de la prorogation de son mandat qui expire le 31 octobre 2007.

II. Application des principaux éléments de l'Accord de paix global

2. Les parties n'ont pas fait de progrès important, pendant la période considérée, sur les principales questions en suspens relatives à la mise en œuvre de l'Accord de paix global, à savoir : le statut d'Abyei, la démarcation de la frontière de 1956 entre le nord et le sud du Soudan, la conclusion des accords de sécurité, et la préparation des élections. L'élaboration de la législation requise pour l'application de l'Accord n'a pas non plus progressé, car l'Assemblée nationale ne s'est pas réunie pendant le mois saint du ramadan. En même temps, la situation en matière de sécurité est demeurée calme mais précaire. Un affrontement latent entre les forces armées des parties à Muglad, dans le Kordofan du Sud, le 7 septembre a été résolu de manière pacifique, mais on note une aggravation des tensions autour de la ligne de démarcation de 1956 non réglée.

3. Les relations entre le Parti du Congrès national (NCP) et le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM) se sont encore détériorées du fait de la lenteur des progrès concernant l'application de l'Accord de paix global. Lors de ma visite au Soudan, du 3 au 6 septembre 2007, j'ai lancé un appel aux deux parties afin qu'elles résolvent leurs divergences de vues sur les principales questions non réglées, et souligné que l'ONU était prête à les aider dans ce domaine. Toutefois, comme il est indiqué plus loin dans le présent rapport, le 11 octobre, le SPLM a suspendu sa participation au Gouvernement d'unité nationale, déclarant qu'il ne reviendrait que si des progrès étaient faits sur une liste de sujets de préoccupation



liés à l'application de l'Accord de paix global. Au moment de l'établissement du présent rapport, les parties avaient engagé des consultations politiques directes au plus haut niveau, afin de sortir de l'impasse; toutefois, elles n'avaient pas encore abouti à un résultat final.

Sécurité

4. Si la situation générale en matière de sécurité est demeurée généralement calme dans la zone d'opérations de la MINUS, aucun incident majeur n'ayant été signalé, on note toutefois des signes d'instabilité. Dans le Sud-Soudan, des violences interethniques ont été signalées dans les États d'Equatoria-Est et de Warrab, ainsi que dans l'État de Jonglei, où les affrontements survenus en août entre les combattants murles et nuers auraient fait plus de 80 morts. La plupart des incidents étaient liés à des vols de bétail, des querelles d'ordre privé ou des actes d'indiscipline de soldats mécontents.

5. Le 7 septembre, les anciennes Forces de défense populaires de la tribu des Misseriya, qui se sont ralliées à l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA), ont été assiégées par les Formes armées soudanaises (FAS) à Muglad, au Kordofan du Sud. Les tensions croissantes ont été calmées grâce à l'intervention rapide de la Commission politique du cessez-le-feu qui a pris une décision, le 8 septembre, donnant aux éléments alliés à la SPLA à Muglad sept jours pour se retirer vers le sud et stipulant qu'ils devaient le faire sans leurs armes, en vêtements civils et seulement après avoir obtenu l'autorisation préalable des FAS et de la SPLA. La même décision s'appliquait à un autre groupe d'anciens membres des Forces de défense populaires, allié à la SPLA, à Abo Matarik (Sud-Darfour). Afin d'assurer le contrôle et la vérification de l'application de la décision, les parties ont décidé de lever provisoirement les restrictions entravant la liberté de mouvement de la MINUS dans le secteur VI, à Abyei. Toutefois, le délai de sept jours donné par la Commission n'a pas été respecté par la SPLA qui lui a officiellement fait savoir que le mouvement de ces éléments serait impossible avant janvier 2008, en raison de contraintes d'ordre logistique et de la saison des pluies.

6. On ne note aucun nouveau progrès important en ce qui concerne le redéploiement des forces armées des parties depuis mon rapport du 20 août. Conformément à l'Accord de paix global, les FAS devaient achever, d'ici au 9 juillet 2007, le redéploiement de leurs effectifs au nord de la ligne de démarcation du 1^{er} janvier 1956. Ce processus n'est toujours pas achevé. Au 15 octobre, 79,8 % de l'effectif total de plus de 46 000 membres des FAS avaient été redéployés, dont 11,7 % sont des soldats « volontairement démobilisés » qui étaient encore considérés comme des membres actifs des FAS par la SPLA. Aux termes d'une décision prise par la Commission politique du cessez-le-feu en juillet, les FAS sont convenues d'effectuer le paiement des indemnités de départ des soldats « volontairement démobilisés » d'ici à la fin de 2007, après quoi, la SPLA les accepterait en tant que forces redéployées. Les FAS reconnaissent qu'environ 3 600 de leurs soldats demeurent au Sud-Soudan mais affirment que ces forces sont nécessaires pour protéger les champs pétrolifères, en attendant que toutes les unités mixtes intégrées soient déployées. Entre-temps, 7,7 % des quelque 59 000 soldats de la SPLA ont été redéployés au sud de la ligne de démarcation de 1956. En vertu de l'Accord de paix global, le redéploiement des forces de la SPLA doit être achevé dans les six mois suivant la formation complète des unités mixtes intégrées, qui n'est pas encore achevée. Les colonnes de la SPLA ont provisoirement suspendu

leur redéploiement, afin de faciliter le contrôle et la vérification, car de nombreux effectifs se sont déplacés sans notification préalable. Entre-temps, les FAS ont indiqué qu'elles étaient opposées au redéploiement des troupes de la SPLA dans les zones de regroupement qui, d'après elles, sont situées au nord de la ligne de démarcation de 1956. Ces questions ont été renvoyées à la Commission politique, pour examen.

7. Les équipes militaires conjointes ont vérifié que l'effectif mobilisé des unités mixtes intégrées avait légèrement augmenté, passant à 81 % de l'effectif prévu de 39 000 membres. Le 11 septembre, la SPLA et les FAS ont décidé de transférer la responsabilité de la sécurité de l'installation pétrolière de la société Petrodar à Adar, Haut-Nil, à l'unité mixte intégrée locale, contrôlée par la MINUS. Toutefois, en général, la formation, l'entraînement et le déploiement des unités ont pris beaucoup de retard. Le commandement mixte et le contrôle commun sont très peu efficaces, les composantes FAS et SPLA des unités mixtes intégrées rendant compte à leurs postes de commandement respectifs et non pas par l'intermédiaire de la chaîne de commandement des unités intégrées.

8. Les deux parties ont progressé en ce qui concerne l'incorporation d'autres groupes armés alliés dans leurs rangs. La SPLA a déclaré que tous ces groupes avaient été pleinement intégrés, mais la Commission de concertation avec les autres groupes armés examine actuellement les affirmations des FAS selon lesquelles aucun autre groupe armé allié ne demeurerait au Sud-Soudan.

Questions politiques

9. Comme il est indiqué plus haut, pendant la période à l'examen, les tensions se sont aggravées dans les relations politiques entre le NCP et le SPLM. Si les deux partis ont continué de proclamer leur attachement à l'Accord de paix global, les divergences de vues sur les questions relatives à sa mise en œuvre se sont intensifiées et la confiance mutuelle s'est encore érodée.

10. Lors de ma visite au Soudan, où j'ai séjourné du 3 au 6 septembre, j'ai tenu une série de réunions à Khartoum et me suis rendu à Jouba, au Sud-Soudan, ainsi qu'au Darfour. Lors des entretiens que j'ai eus avec le Président Omar al-Bachir et le Premier Vice-Président, Salva Kiir Mayardit, tous deux ont souligné qu'ils étaient résolus à assurer la mise en œuvre intégrale et rapide de l'Accord de paix global, et notamment la tenue d'élections nationales libres et régulières. Toutefois, les deux parties ont également exprimé leur préoccupation au sujet de différents aspects du processus de paix. Des hauts responsables du NCP ont souligné qu'il était impératif que les donateurs honorent leurs engagements en matière d'appui financier au processus de paix et que le SPLM joue pleinement son rôle en tant que partenaire dans la mise en œuvre de l'Accord. Pour sa part, le Mouvement a affirmé que le NCP entravait l'application dans des domaines clés, à savoir le redéploiement des forces, le règlement de la question d'Abyei, l'établissement de la ligne de démarcation de 1956 et la transparence en ce qui concerne la répartition des recettes pétrolières. J'ai instamment demandé aux deux parties de poursuivre activement leurs efforts afin de régler les points de désaccord et de faire preuve de la souplesse nécessaire pour maintenir la mise en œuvre du processus de paix sur la bonne voie.

11. Les consultations entre les parties sur ces questions se sont poursuivies pendant une grande partie de la période considérée, la question du statut d'Abyei conservant une importance prioritaire. Le NCP et le SPLM ont tenu un certain

nombre de réunions politiques conjointes de haut niveau sur la question, mais ils ont peu avancé et la délimitation de l'administration civile intérimaire proposée pour Abyei n'a toujours pas été établie. Les parties ont constitué une équipe de 14 membres afin d'examiner les limites nord d'Abyei, utilisant les documents de référence de 1974 et sollicitant les vues des communautés locales.

12. Entre-temps, le Comité technique ad hoc chargé de la délimitation de la ligne de démarcation de 1956 entre le nord et le sud du Soudan a tenu la présidence informée de ses travaux en septembre. Celle-ci a chargé les organismes de sécurité dans tous les États frontaliers de fournir leur plein appui aux travaux du Comité. Celui-ci a commencé à planifier l'organisation d'un atelier international sur le processus de démarcation, avec l'appui de l'ONU et des donateurs. Il devrait publier son rapport final au début de 2008.

13. En septembre et octobre, le SPLM a soulevé des objections de plus en plus fortes au sujet de la lenteur des progrès sur un certain nombre de questions, en particulier le redéploiement, la répartition des recettes pétrolières et la préparation du recensement et des élections. Le 10 septembre, le Président du Gouvernement du Sud-Soudan, Salva Kiir Mayardit, a ouvert la session de l'Assemblée législative du Sud-Soudan par un discours dans lequel il a lancé une mise en garde contre le risque de reprise du conflit si la mise en œuvre de l'Accord de paix global ne progressait pas. Le 15 septembre, le Gouvernement du Sud-Soudan a invité le Comité chargé de la délimitation de la frontière à Abyei à décrire à un grand nombre de fonctionnaires du Sud-Soudan les méthodes utilisées pour établir son rapport initial, dont les conclusions avaient été rejetées par le NCP en mars 2006. Le 27 septembre, le Gouvernement a publié sa propre carte du territoire du Sud-Soudan, établie sur la base des recommandations d'un consultant international et comprenant une représentation provisoire de la frontière de 1956. Ces actions ont été critiquées par les représentants du NCP comme étant unilatérales.

14. La préparation du recensement national, qui doit se dérouler officiellement entre le 4 et 16 février 2008, s'est poursuivie mais en suscitant des controverses. La cartographie du recensement, établie avec l'appui de la MINUS et des partenaires de l'ONU, couvrait 66 % du territoire du Sud-Soudan et devait être achevée d'ici à la fin de novembre. Toutefois, l'insécurité et les inondations ont entravé le déroulement du processus et le financement demeurait une contrainte majeure. Le retard pris dans le versement de l'allocation de 30 millions de dollars par le Gouvernement d'unité nationale, pour la période de juin à septembre, a entraîné le report des activités, compromettant les préparatifs dans leur ensemble. Des divergences de vues ont resurgi concernant le questionnaire du recensement, les parties étant divisées sur la question de savoir s'il fallait inclure des questions sur l'appartenance ethnique et la religion.

15. L'impasse persistante sur ces questions a contribué à une détérioration générale des relations entre les parties, à laquelle s'ajoutaient les tensions localisées après la descente de police contre les locaux du SPLM à Khartoum, à la mi-septembre, dans le cadre d'une recherche d'armes illégales dans toute la ville. Le SPLM a réagi violemment et les tensions n'ont été calmées qu'après que des hauts représentants du NCP eurent présenté des excuses concernant l'incident.

16. Le 11 octobre, à la suite d'une réunion d'une semaine de son bureau politique intérimaire, le SPLM a annoncé qu'il avait retiré ses ministres, ses ministres d'État et ses conseillers présidentiels du Gouvernement d'unité nationale. Expliquant la

décision, le Secrétaire général du Mouvement, Pagan Amum, a mentionné l'absence de progrès sur les questions d'Abyei, de la délimitation de la frontière, du redéploiement, de la transparence des recettes pétrolières et de la préparation du recensement et des élections, et indiqué que les ministres ne reviendraient au Gouvernement qu'une fois que ces questions auraient été réglées. Le SPLM a également déclaré que le NCP avait empiété sur les pouvoirs constitutionnels du premier Vice-Président, Salva Kiir Mayardit, n'ayant pas procédé à des consultations sur les décisions clefs et refusant d'approuver un remaniement ministériel recommandé.

17. Réagissant à la démarche du SPLM, le NCP a déclaré à la presse que la suspension était injustifiée car des mécanismes communs étaient déjà en place, permettant d'aborder les questions en suspens relatives à la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Le NCP a publié plusieurs documents indiquant que le SPLM et le Gouvernement du Sud-Soudan avaient également violé et retardé l'application de l'Accord, notamment en outrepassant les pouvoirs du Gouvernement et en retardant le redéploiement de ses forces.

18. Sur une note positive, les parties ont rapidement convoqué des pourparlers politiques de haut niveau afin d'examiner la crise. Au moment de l'établissement du présent rapport, les délégations du NCP et du SPLM poursuivaient leurs consultations intensives, tandis que l'ONU a offert son appui, si nécessaire.

19. Entre-temps, l'Assemblée nationale a prolongé ses vacances d'été jusqu'au 22 octobre, en raison du mois saint du ramadan et de la fête de l'Aïd el-Fitr. Le programme législatif est chargé, et la plupart des points à l'ordre du jour sont d'une grande importance pour la préparation des élections nationales en 2009. La Commission nationale de révision constitutionnelle a poursuivi ses consultations sur un projet de loi électorale, mais des divergences de vues persistaient sur la forme du système électoral et le nombre de sièges à l'Assemblée nationale et à l'Assemblée législative du Sud-Soudan. Suivant le système électoral, les sièges peuvent être associés à des circonscriptions électorales infranationales dont les limites n'ont pas encore été établies.

20. Au cours de la période considérée, d'autres commissions prévues par l'Accord de paix global ont poursuivi leurs efforts afin de parvenir à un accord sur les activités à mener à l'avenir. La Commission chargée de la protection des droits des non-musulmans dans la capitale nationale s'est réunie le 30 août et a approuvé les plans de travail des sous-commissions, notamment sur l'éducation religieuse. La Commission chargée de la fonction publique s'est réunie pour la première fois le 22 août et met en place les mécanismes permettant d'appliquer la disposition de l'Accord selon laquelle 20 à 30 % des postes devraient être alloués à des fonctionnaires du sud.

21. Le Gouvernement du Sud-Soudan a continué à réorganiser ses institutions et à renforcer ses capacités. L'Assemblée législative du Sud-Soudan s'est de nouveau réunie pour sa quatrième session le 10 septembre, avec un programme chargé, centré sur l'instauration de l'état de droit et le système pénitentiaire. Avec l'appui de la MINUS et des organismes des Nations Unies, les ministères de tutelle ont établi leurs plans budgétaires triennaux, visant à assurer la transparence et le contrôle des dépenses budgétaires. Le troisième Conseil national intérimaire du SPLM s'est réuni les 18 et 19 août pour examiner les progrès accomplis concernant la transformation du SPLM d'un mouvement de libération en un parti politique.

22. Plusieurs parlements d'État ont déployé des efforts importants afin de remédier aux problèmes de corruption et de faire en sorte que les fonctionnaires soient responsables de leurs actes. On notera que, dans l'État du Haut-Nil, une coopération fructueuse s'est établie entre le gouvernement dirigé par le NCP et l'Assemblée dominée par le SPLM. Dans les États d'Equatoria central et oriental, de nouvelles unités administratives (« payam »/districts) ont été créées afin d'améliorer l'inclusion et la prestation de services au niveau local. Toutefois, l'intégration de l'administration du SPLA en temps de guerre dans la nouvelle fonction publique demeurerait lente. En outre, de nombreux administrateurs locaux ne perçoivent toujours pas de traitement régulier.

23. Dans les États du Kordofan du Sud et du Nil Bleu, les nouveaux gouverneurs ont pris des mesures afin d'établir leur administration. Dans l'ensemble, le transfert de pouvoir du NCP au SPLM dans le Nil Bleu et du SPLM au NCP au Kordofan du Sud s'est déroulé sans violence. Si les monts Nouba, au Kordofan du Sud, sont généralement demeurés stables, l'insécurité dans la partie occidentale de l'État, limitrophe du Sud-Darfour, a suscité des inquiétudes. Dans l'État du Nil Bleu, le 23 septembre, le Gouverneur Malik Agar (SPLM) a officiellement établi la localité d'« Al Tadamon », conçue par son prédécesseur du NCP. La proposition avait auparavant suscité une vive opposition du SPLM qui considérait qu'elle était motivée par des considérations politiques. Les nouvelles administrations dans les deux États doivent maintenant faire avancer la mise en œuvre de l'Accord de paix global et répondre aux attentes de la population en ce qui concerne les dividendes de la paix, sous forme de stabilité, de services sociaux de base et de développement économique.

24. Les parties ont continué de coopérer s'agissant de la répartition des recettes pétrolières pendant la période considérée. En septembre, la Commission technique mixte composée de représentants du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan, chargée de la répartition des recettes pétrolières, a publié son dernier rapport sur les transferts en 2007 au Gouvernement du Sud-Soudan et au niveau des États, qui comprenait des calculs détaillés fondés sur la production de pétrole de chaque bloc commercial. D'après le rapport, la part des recettes pétrolières du Gouvernement du Sud-Soudan pour la période de janvier à août 2007 se chiffrait à un montant total de 810 millions de dollars, entraînant des transferts effectifs au Gouvernement du Sud-Soudan (après déductions administratives et fiscales) de 778 millions de dollars. Pendant la même période, des transferts ont été effectués aux États producteurs de pétrole du Soudan qui, d'après l'Accord de paix global, ont droit à une part représentant 2 % des recettes provenant du pétrole produit localement. Le montant total des transferts effectifs aux États pour la période de janvier à août 2007 s'élèverait à 52 550 000 dollars, dont 24,7 millions de dollars ont été alloués à l'État de l'Unité, 10 millions de dollars à l'État du Haut-Nil et 17,8 millions de dollars à l'État du Kordofan du Sud. Néanmoins, les membres du SPLM ont continué de se plaindre du manque de transparence dans le contrôle et le calcul des recettes pétrolières.

III. Application des autres processus de paix au Soudan

25. La pleine application de l'Accord de paix global demeure au centre d'une paix durable au Soudan. L'absence de progrès dans sa mise en œuvre pourrait donc affecter négativement les autres efforts de paix poursuivis dans le pays, y compris en ce qui concerne la situation au Darfour et dans l'est du Soudan.

26. Au Darfour, la situation sur le plan de la sécurité a continué de se détériorer, caractérisée par de violents combats entre les forces gouvernementales et les factions rebelles mais également par des affrontements entre les groupes rebelles, des violences intertribales et la persistance d'actes de banditisme. L'insécurité a exacerbé une situation humanitaire déjà préoccupante et continué d'entraver l'activité des organismes humanitaires.

27. Fait nouveau particulièrement inquiétant, des éléments armés non identifiés ont lancé une attaque massive contre la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) à sa base de Haskanita, au Darfour-Sud, les 29 et 30 septembre. Dix membres du personnel de la Mission ont été tués et huit autres blessés, tandis que l'un d'eux est toujours porté disparu. Les attaquants ont également volé 16 véhicules et une quantité importante d'armes et de munitions.

28. Sur le front politique au Darfour, les préparatifs se sont poursuivis en vue des pourparlers de paix prévus en Jamahiriya arabe libyenne le 27 octobre. L'ONU et l'Union africaine ont tenu des consultations avec les partenaires régionaux (Égypte, Érythrée, Jamahiriya arabe libyenne et Tchad), le 10 octobre, sur les principales questions relatives à la participation et à la représentation aux pourparlers et il a été décidé que ceux-ci devraient commencer par un engagement de toutes les parties à mettre fin aux hostilités, et seraient suivis d'une réunion sur les dispositions à prendre en matière de sécurité. Entre-temps, le SPLM a accueilli une réunion de mouvements non signataires du 15 au 20 octobre, afin d'aider à les préparer pour les prochaines négociations; les mouvements rebelles devaient se réunir en Jamahiriya arabe libyenne pour des pourparlers préalables, le 21 octobre.

29. Entre-temps, la MINUS a continué de fournir une assistance à la MUAS dans le cadre du dispositif d'appui, tandis que les deux organisations accélèrent les préparatifs en vue du déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

30. Après des mois de stagnation, le rythme de la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Soudan-Est s'est accéléré pendant la période considérée, à la suite du retour des dirigeants du Front oriental à Khartoum, le 27 août. Trois représentants du Front ont pris leurs fonctions au sein du Gouvernement d'unité nationale, le 28 août, et huit autres prendront leur place à l'Assemblée nationale lorsque celle-ci reprendra sa session le 22 octobre. Les représentants du Front ont également pris leurs fonctions dans les gouvernements des trois États de l'est, y compris dans les gouvernorats de Gadarif et Kassala. L'allocation de fonds de développement pour l'est du Soudan, promise dans le cadre de l'Accord, est suspendue en attendant les décisions du Front oriental sur ses priorités en matière de dépenses. Un comité supérieur mixte, dirigé par le Vice-Président Ali Osman Taha, continue de suivre l'application de l'Accord, y compris les plans visant à intégrer les ex-combattants du Front dans les Forces armées soudanaises et les effectifs de la police nationale. Des inquiétudes demeurent toutefois quant à l'étendue du soutien à l'Accord au niveau local.

31. Les pourparlers entre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et le Gouvernement ougandais ont été suspendus afin de permettre aux deux parties de consulter leurs dirigeants respectifs. En réaction au mouvement des combattants de la LRA vers le secteur du parc de Garamba, en République démocratique du Congo, au cours des derniers mois, les autorités ougandaises et congolaises ont annoncé, le 9 septembre, qu'elles étaient convenues d'expulser la LRA si la paix n'était pas instaurée dans les 90 jours. Cette annonce a incité la LRA à menacer de lancer des attaques dans le nord de l'Ouganda. Mon Envoyé spécial pour les zones touchées par l'Armée de résistance du Seigneur, Joaquim Chissano, continue de travailler en étroite collaboration avec les médiateurs du Gouvernement du Sud-Soudan et les gouvernements régionaux, afin d'aider à maintenir le processus de paix entre le Gouvernement ougandais et la LRA sur la bonne voie. Fait positif, une délégation de la LRA s'est rendue à Kampala le 4 octobre, la première visite dans la capitale ougandaise de représentants de l'Armée de résistance du Seigneur depuis le début de l'insurrection lancée par le groupe en 1987.

IV. Application du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan

Soutien politique et réconciliation

32. La pleine application de l'Accord de paix global continue d'exiger un soutien politique ciblé au plus haut niveau. Cela était particulièrement évident durant la crise récente au sein du Gouvernement d'unité nationale. Lors de ma visite au Soudan et de contacts avec les deux parties au cours des dernières semaines, mon Représentant spécial par intérim et moi-même avons instamment demandé aux parties de maintenir sur la bonne voie la mise en œuvre de l'Accord et souligné que l'ONU était prête à offrir une assistance supplémentaire afin de régler les questions difficiles.

33. La MINUS a continué d'encourager les responsables politiques locaux et d'autres décideurs à promouvoir l'Accord de paix global et à désamorcer les tensions qui pourraient surgir. Les « zones de transition » d'Abyei, du Kordofan du Sud et du Nil Bleu présentent des problèmes particuliers, compte tenu des divergences de vues entre les parties à l'Accord et de l'absence de progrès vers un règlement. La Mission s'est efforcée d'établir des contacts avec les nouveaux gouverneurs dans les États du Kordofan du Sud et du Nil Bleu, encourageant la coopération. Entre-temps, comme le Comité technique ad hoc chargé de la délimitation de la frontière s'efforçait d'achever son rapport sur la ligne de démarcation critique de 1956, les experts de l'ONU chargés de la démarcation de la frontière se sont rendus au Soudan afin de donner des conseils et d'établir des plans en vue de la poursuite de l'assistance technique au Comité.

34. Les affrontements tribaux faisant de plus en plus de victimes au Sud-Soudan, la MINUS a fourni un soutien logistique aux efforts du Gouvernement du Sud-Soudan afin de l'aider à désarmer et réprimer la violence interethnique dans les États de Warrab, Lakes et Jonglei. La Commission chargée de la sécurité au Sud-Soudan a depuis lors élaboré une stratégie régionale en vue de la maîtrise des armes et de la protection des civils. La MINUS surveille la situation de près et a constitué un groupe consultatif sur les conflits et la réconciliation, afin de fournir une réponse cohérente face aux situations difficiles dans tout le secteur.

Déploiement et activités militaires

35. Au 20 octobre, 97 % du personnel militaire affecté (9 402 membres sur un total de 9 706) étaient déployés dans la zone de la mission de la MINUS, y compris 584 observateurs militaires, 282 officiers d'état-major et 8 536 soldats.

36. La composante militaire a continué de faciliter l'application du protocole de sécurité par le biais des structures de cessez-le-feu mises en place aux niveaux des postes de commandement de secteur et du quartier général de la force. La Commission militaire mixte chargée de superviser le cessez-le-feu, présidée par le commandant de la Force de la MINUS, a continué de se réunir tous les 15 jours; elle a tenu sa soixantième réunion le 28 août. La convocation périodique de cet organe, servant de cadre au dialogue et au renforcement de la confiance entre les forces armées des parties a continué d'apporter une contribution très importante à la mise en œuvre de l'Accord de paix global. La Commission militaire a examiné diverses questions clés, comme le redéploiement des forces, la vérification des unités mixtes intégrées et l'incorporation d'autres groupes armés dans les Forces armées soudanaises et la SPLA.

37. Les activités de contrôle et de vérification ont été limitées non seulement par le mauvais état des routes pendant la saison des pluies mais aussi par les restrictions imposées par les deux parties dans le secteur 6 (Abyei). Il est à espérer que la décision de la Commission politique du cessez-le-feu de lever ces restrictions pour une période d'un mois, afin de permettre de surveiller le mouvement des « forces de Debab » du SPLA, au sud de la frontière de 1956, aura un effet positif.

38. La composante militaire de la MINUS a également entrepris des activités humanitaires à l'appui des communautés locales; on mentionnera notamment la remise en état des établissements scolaires; l'organisation d'évacuations sanitaires et la prestation de soins aux civils; la construction et la réfection de routes; la destruction de munitions non explosées; et la fourniture de soins vétérinaires au bétail, activités essentielles pour le développement de l'économie locale.

Désarmement, démobilisation et réintégration

39. Le Conseil national chargé de la coordination du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) s'est réuni pour la troisième fois le 22 août; il a approuvé à titre provisoire un plan stratégique national de DDR au Soudan. Toutefois, ce plan n'a pas encore reçu l'approbation finale et des désaccords subsistent entre les parties sur le programme dans les zones de transition et sur les catégories et critères d'admission, ainsi que sur le nombre estimatif de bénéficiaires. L'exclusion de l'ONU et des donateurs du Conseil national chargé de la coordination du programme a continué d'affecter le dialogue sur la politique à suivre dans ce domaine et d'entraîner des retards importants dans la prise de décisions critiques sur le programme dans le nord et le sud du Soudan.

40. Manifestation encourageante d'engagement à l'égard de la DDR, le Gouvernement du Sud-Soudan a financé l'enregistrement de quelque 25 000 candidats identifiés par la SPLA pour le programme en 2007. La MINUS a fourni un soutien technique et logistique aux institutions du Sud-Soudan concernées. En outre, 227 enfants associés aux FAS, à la SPLA et aux autres groupes armés ont été enregistrés dans l'État du Nil Bleu. Les progrès réalisés dans l'effort d'enregistrement ont aidé à relancer le processus de planification au Sud-Soudan; le

nombre total de candidats à la DDR et l'objectif pour la SPLA n'ont pas encore été établis par les autorités du Sud-Soudan. La réduction des effectifs de l'armée demeure une question de choix politique.

Assistance électorale

41. En collaboration avec ses partenaires internationaux, la MINUS a continué à travailler à la planification de l'assistance électorale et au suivi des préparatifs du recensement ainsi que de l'état d'avancement du projet de loi électorale. Les enseignements tirés du recensement pilote ont amené à proposer une campagne nationale d'information et de sensibilisation de la population locale afin de mieux faire comprendre les raisons du recensement et les méthodes employées pour le réaliser, en particulier auprès des groupes de déplacés. Le Gouvernement d'union nationale s'est engagé à débloquer tous les fonds restants pour la réalisation du recensement d'ici à la fin du mois d'octobre.

42. Le projet de loi électorale, dont l'élaboration a beaucoup progressé, devrait être prêt à être soumis au Parlement lorsqu'il reprendra sa session, le 22 octobre. Entre-temps, la MINUS continue de mettre en place son dispositif électoral. Un chef des observateurs électoraux et un chef des opérations électorales ont été recrutés et d'autres postes techniques pour le Sud-Soudan et le quartier général de la MINUS à Khartoum ont été pourvus. Il est prévu de constituer, dès que la loi électorale aura été promulguée, une cellule d'analyse conjointe composée de représentants du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, afin de répondre de façon globale aux besoins opérationnels, financiers et en matière de renforcement des capacités qu'entraînera son application, notamment la création d'un organe d'administration des élections, l'établissement des listes électorales et le déroulement du scrutin.

Police

43. Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, la MINUS a procédé à une évaluation des progrès accomplis jusqu'ici en ce qui concerne le développement des services de police du Sud-Soudan. Elle a évalué les principales réalisations, notamment les relations étroites établies avec les parties prenantes aux niveaux stratégique et fonctionnel, les progrès notables réalisés en ce qui concerne l'enregistrement du personnel des services de police du Sud-Soudan, la création d'une police de proximité, la libération de personnes illégalement détenues et la mise en place d'une formation uniformisée des personnels de police. À la date à laquelle a été établi le présent rapport, environ 17 % du personnel enregistré des services de police du Sud-Soudan avaient reçu une formation spécialisée, ce qui devrait beaucoup contribuer à ce que les services de police du Sud-Soudan soient capables de se charger, comme prévu, du maintien de l'ordre d'ici au moins de décembre 2008. Les prochaines priorités sont le développement des programmes de formation, l'établissement de cartes d'identité pour le personnel de police et la mise en place des structures de commandement, de contrôle et de communication des services de police du Sud-Soudan.

44. Compte tenu des bons résultats obtenus par l'atelier relatif à la police de proximité organisé au camp de personnes déplacées d'Al Baraka, à Khartoum, d'autres ateliers ont été organisés en commun aux camps d'Al Salaam et de Wad Al Bashier, à Omdurman, et de Dar Al Salem, à Jabal Auliya. Dans les camps d'Al Salaam et de Wad Al Bashier, la MINUS a organisé des ateliers de formation pour 125 agents de police. La police de proximité se développe aussi dans le Sud-Soudan, où ont été créés trois nouveaux comités chargés des relations entre la police et la population dans les régions de Wau et de Juba, ce qui porte à 11 le nombre de ces comités.

45. À la fin du mois de septembre 2007, la Police des Nations Unies avait formé 753 agents de la police locale. Pour la deuxième phase de son programme de formation, 39 cours, dont trois programmes de formation de base, ont été prévus. Elle s'est particulièrement attachée à dispenser une formation portant sur les questions concernant les femmes et la protection des enfants et des personnes vulnérables et a en outre formé des éducateurs chargés de sensibiliser leur entourage au VIH/sida. La Police des Nations Unies a également dispensé une formation spécialisée en criminalistique, balistique et recherche criminelle aux agents de la police nationale à Khartoum et au personnel chargé d'assurer la sécurité des aéroports. Elle a été invitée à procéder à une analyse des besoins en formation dans l'État du Nord-Soudan et dans l'État du Nil Bleu. Au 9 octobre, elle avait déployé 657 conseillers, originaires de 43 pays, soit 95 % de l'effectif autorisé.

46. Pour les mois qui viennent, la police de la MINUS a pour priorité de commencer la formation aux pratiques de police de base, en ayant recours à des instructeurs des services de police du Sud-Soudan, ainsi que la formation de 120 agents d'unités de police constituées dans les trois secteurs du sud, de commencer à constituer 24 patrouilles opérant 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 pour les unités de police constituées des services de police du Sud-Soudan, d'augmenter le nombre des locaux partagés pendant la nuit, d'intensifier l'établissement des cartes d'identité pour les agents des services de la police du Sud-Soudan, de commencer à mettre en place les structures de commandement, de contrôle et de communication des services de police du Sud-Soudan, de commencer à constituer un laboratoire d'informatique pour la police à Juba, de créer dans chaque secteur un bureau chargé des questions concernant les femmes et les personnes vulnérables, et de réorganiser le partage des locaux au quartier général des services de police du Sud-Soudan. La recherche de donateurs et les appels de fonds pour répondre aux besoins des services de police du Sud-Soudan et développer les infrastructures restent une priorité de la police de la MINUS.

Droits de l'homme

47. La MINUS continue de fournir un appui technique au Gouvernement d'union nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan en vue de renforcer leur capacité en matière de droits de l'homme, notamment en organisant des ateliers sur les questions de droits de l'homme à l'intention des agents des services de police et des autorités de police du Sud-Soudan. La MINUS a également publié sept brochures d'information sur les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme à l'intention des organismes publics et des organisations de la société civile dans diverses parties du pays. Elle a organisé des ateliers pour les responsables politiques, les parlementaires et les représentants de la société civile sur les principes d'un jugement équitable, la réforme des dispositions de la législation

nationale relatives aux infractions sexuelles, la procédure de ratification de la Convention contre la torture et de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

48. La Mission a continué à suivre la situation en ce qui concerne les violations des droits de l'homme au Soudan et des cas de plus en plus nombreux de restrictions imposées aux journalistes lui ont été signalés. Les parties doivent veiller à ce que la liberté d'expression et la liberté d'association soient pleinement garanties par les autorités. De même, les partis politiques devraient être autorisés à exercer leurs activités sans restrictions et sans être en butte à des tracasseries. Je demande en outre instamment au Soudan de ratifier la Convention contre la torture, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qu'il a signées cette année. Enfin, il serait essentiel que les deux parties mènent à bien le processus législatif nécessaire à la création de la Commission nationale des droits de l'homme et de la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan, conformément aux Principes de Paris.

État de droit

49. Pour contribuer au développement du système pénitentiaire soudanais, la MINUS a entrepris un programme d'encadrement et de formation des gardiens de prison dans le Sud-Soudan. Des gardiens de prison assistés sont actuellement déployés dans plusieurs États du sud, où il cohabiteront avec les gardiens de prison du Sud-Soudan et les encadreront. À Khartoum, la MINUS a formé des instructeurs qui seront chargés d'initier les gardiens de prison aux techniques de facilitation et elle a donné des informations très détaillées aux hauts responsables des prisons sur l'Accord de paix global. Un Comité pour le développement des prisons a été créé le 23 septembre; il est composé du Directeur général de l'Administration pénitentiaire nationale, de neuf hauts responsables pénitentiaires et de représentants de la MINUS et du PNUD. Le Comité assurera le suivi de l'exécution des réformes prévues dans le Mémoire d'accord signé en mai 2007 par le Gouvernement, la MINUS et le PNUD.

50. Dans le Sud-Soudan, l'instauration de l'état de droit continue d'être entravée par l'incertitude concernant « le droit applicable », qui est encore aggravée par le fait que la nouvelle législation tarde à être adoptée. Le manque d'uniformité dans l'application de la législation a eu des effets préjudiciables sur les investissements étrangers et le développement économique. L'insuffisance des infrastructures, à laquelle se sont ajoutées des inondations dans de nombreuses régions, ont entravé l'administration de la justice et l'accès à la justice. Les autorités judiciaires mettent en place des tribunaux coutumiers spéciaux, présidés par des juges compétents appartenant à l'appareil judiciaire du Sud-Soudan, pour s'occuper de la question du nombre élevé de personnes se trouvant en détention provisoire en raison des conflits tribaux.

Information

51. Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, la Radio de la MINUS (Miraya-FM) a étendu son réseau dans le Sud-Soudan. Des relais ont été créés à Torit, Yambio et Maridi en août et en septembre. Les préparatifs sont en cours pour en installer d'autres à Aweil, Bentiu, Yei et Bor, et étendre la zone de couverture des

stations de Malakal et de Wau. Conformément au calendrier prévu, Miraya couvrira toutes les principales localités du Sud-Soudan d'ici à la fin de 2007. La MINUS a passé des marchés pour la diffusion d'émissions sur ondes courtes destinées aux régions rurales et procède actuellement au test des fréquences.

52. Miraya-FM diffuse actuellement une série de programmes présentant l'Accord de paix global de façon très complète et prépare un programme spécial sur le recensement, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population et les autorités du Sud-Soudan. Elle continue aussi à apporter son appui à la mission de l'Union africaine au Soudan en diffusant des programmes hebdomadaires et des messages radio sur les chaînes publiques du Darfour.

53. Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, la MINUS a organisé, à l'intention des responsables de l'Administration, des membres du Parlement, des chefs de villages et des anciens de villages, des organisations non gouvernementales nationales et des étudiants, des ateliers d'une journée de formation d'instructeurs chargés de faire connaître l'Accord de paix global. Dans le Sud-Soudan, ce sont en moyenne sept ateliers portant sur le recensement, le rôle de la MINUS et les initiatives de réconciliation locales, qui sont organisés chaque mois. En coopération avec des universités à Khartoum, la Mission des Nations Unies au Soudan a commencé à organiser des ateliers similaires pour des étudiants dans le Nord-Soudan.

Aide humanitaire

54. En août et en septembre, les opérations d'aide humanitaire ont consisté essentiellement à faire face aux graves inondations dont étaient victimes environ 200 000 personnes dans le Sud-Soudan. Les régions les plus touchées se trouvent dans les États de Jonglei, de l'Unité, du Haut-Nil et de Bahr el Ghazal du nord, et les inondations gagnent maintenant les États de Warrab, de Bahr el-Ghazal de l'ouest, de Lakes, et d'Equatoria central, oriental et occidental. Les cultures sont gravement endommagées dans la plupart des régions inondées et le Programme alimentaire mondial continue de fournir une assistance alimentaire.

55. Le Fonds humanitaire commun a versé 5,7 millions de dollars et le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a contribué à hauteur de 7,8 millions de dollars à l'opération de secours aux victimes des inondations à titre d'avance sur les 20,2 millions de dollars demandés dans l'appel éclair du 28 août pour faire face aux besoins les plus urgents. Bien que l'appel ait été lancé à la demande des donateurs, aucune contribution bilatérale n'a encore été reçue. Les domaines dans lesquels l'aide est la plus urgente sont la santé, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau et l'hygiène publique pour atténuer les risques de maladies transmissibles par l'eau et autres vecteurs. L'aide est cruciale dans ces deux derniers domaines, étant donné que 40 % seulement de la population a accès à de l'eau potable ou dispose d'équipements sanitaires et que moins d'un tiers de la population a accès à des services de santé appropriés. L'Équipe de pays des Nations Unies cherche actuellement à obtenir une aide supplémentaire du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires afin de faire face aux besoins les plus urgents qui ne sont pas couverts par l'appel éclair.

56. Les inondations ont considérablement entravé l'acheminement de l'aide humanitaire, de nombreuses routes ayant été balayées par les eaux et les pistes d'atterrissage étant détrempées. Toutefois, grâce aux projets concernant la mise en

place d'infrastructures d'urgence, la totalité de l'aide alimentaire a pu être acheminée par la route en 2007, contre 20 % en 2005.

Protection des civils

57. La MINUS continue à suivre les questions relatives à la sécurité des civils mise en péril par les affrontements tribaux dans le Sud-Soudan et à encourager les autorités à réagir rapidement et à veiller à ce que les victimes obtiennent réparation. Les combats interethniques continuent de provoquer des déplacements locaux de populations dans les zones rurales. La capacité des autorités à prendre les mesures qui s'imposent en cas d'incident s'est améliorée, en particulier pour ce qui est d'assurer la sécurité dans les régions touchées. Toutefois, la MINUS continue de recevoir des informations faisant état de cas de brimades, de viols et d'exécutions extrajudiciaires commis par des soldats de l'Armée de libération populaire du Soudan. La présence de forces armées soudanaises et d'autres éléments armés dans les régions pétrolifères a encore aggravé les tensions entre les populations, ce qui montre bien que des unités mixtes intégrées doivent être rapidement déployées dans cette région.

Retours

58. Des pluies torrentielles et de graves inondations dans une grande partie du bassin du Nil ont mis un terme à la période 2006/07 des retours. Les opérations de rapatriement ont continué aussi longtemps que possible vers 9 des 10 États du Sud-Soudan et deux des trois zones de transition. Un programme pilote de transport aérien a été mis en place pour aider les personnes déplacées à aller jusqu'à des destinations plus éloignées dans le Sud-Soudan. Le nombre total de déplacés qui ont regagné leurs foyers en 2007 s'est élevé à 44 610, soit 70 % de l'objectif fixé par les Nations Unies pour cette année-là. De son côté, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a rapatrié, par avion et par la route, 66 000 réfugiés qui se trouvaient dans cinq pays voisins. La poursuite des rapatriements a été suspendue jusqu'à la saison sèche. Les plans de reprise des opérations de rapatriement pendant les trois derniers mois de l'année sont toujours incertains en raison du manque de financement.

Lutte antimines

59. Avec l'arrivée de la saison des pluies, les équipes de lutte antimines de la MINUS ont fait porter l'essentiel de leur action sur la formation, le recrutement de démineurs et le recensement des routes et régions à déminer en priorité à la saison sèche. La MINUS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont sensibilisé au danger que présentent les mines 166 992 personnes qui vivent ou se préparent à retourner dans des secteurs minés. À la date à laquelle a été rédigé le présent rapport, les équipes de lutte antimines de la MINUS avaient déminé 1 032 des 2 366 secteurs dangereux répertoriés et ouvert 21 133 kilomètres de routes.

60. Le Bureau de la lutte antimines des Nations Unies a aussi continué à apporter son appui à la mise en place de capacités institutionnelles et opérationnelles nationales au Soudan. En août, le Gouvernement a adopté son premier cadre stratégique national pour l'assistance aux victimes, qui donne des directives pour les activités visant à venir en aide aux victimes de mines et de restes explosifs de guerre et à leur famille pendant les cinq années à venir. Les organismes des Nations Unies

ont contribué à organiser au Soudan le deuxième atelier d'assistance nationale aux victimes, en collaboration avec le Centre national de lutte antimines et la Commission de déminage du Sud-Soudan. La Commission a désormais un siège à Juba et trois bureaux locaux opérationnels à Yei, Malakal et Wau.

Redressement économique et reconstruction

61. Le Gouvernement, les Nations Unies et la Banque mondiale continuent de se préparer pour la prochaine réunion du Consortium pour le Soudan, qui doit avoir lieu pendant le premier trimestre de 2008. Donnant suite aux recommandations formulées lors du Consortium de mars 2007, le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan procèdent à un examen des activités de la Mission d'évaluation conjointe et à une évaluation de l'aide extérieure. Les résultats de ces deux examens seront rassemblés et intégrés dans le plan stratégique du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan, qui constituera le document d'orientation commun pour les activités de la Mission d'évaluation conjointe pour le reste de la période intérimaire 2008-2011. Le Gouvernement du Sud-Soudan continue d'assurer le suivi de la proposition visant à créer des « deuxièmes guichets » pour le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

62. Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, le Gouvernement du Sud-Soudan a mené à bien l'élaboration de ses plans budgétaires triennaux. Les Nations Unies et leurs partenaires ont participé activement à cette élaboration et s'efforcent désormais de veiller à ce que les plans du Gouvernement soient alignés sur les plans et programmes des Nations Unies.

Questions concernant les femmes

63. Les avis techniques donnés par la MINUS au Ministère de la justice par l'intermédiaire du Groupe chargé de lutter contre la violence à l'égard des femmes au Darfour ont abouti à l'adoption par le Gouvernement, le 18 août 2007, d'une déclaration sur les mesures pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Dans le sud, la MINUS a continué à renforcer les capacités des organismes gouvernementaux en matière d'égalité entre les sexes en préconisant la participation accrue des femmes au système pénitentiaire et la création dans les commissariats de police de services d'accueil des femmes et des enfants spécialement chargés des plaintes relatives aux infractions concernant les femmes et les enfants. Au Darfour, le Bureau chargé des questions concernant les femmes continue de faire campagne pour que les femmes soient représentées dans toutes les instances consultatives.

VIH/sida

64. La MINUS a étendu ses campagnes de renforcement des capacités et de sensibilisation en matière de VIH/sida, ce qui lui avait permis de toucher 2 317 membres des opérations de maintien de la paix et membres de la population à la fin du mois de septembre. Ainsi, 128 membres de la MINUS et de la MUAS se sont qualifiés pour devenir des formateurs de leur entourage et 256 autres pour devenir instructeurs au niveau régional. La MINUS a étendu la portée de ses campagnes de sensibilisation en vue de renforcer les capacités de la société civile et du Gouvernement d'unité nationale en matière de VIH/sida et prévoit d'apporter son

aide au Gouvernement d'unité nationale pour la réalisation de l'étude de la prévalence du VIH/sida.

Déontologie et discipline

65. Dans l'ensemble, au cours de la période considérée, le nombre de cas de faute professionnelle dans la Mission a diminué. Treize allégations seulement de faute mineure ont été signalées et sont actuellement examinées par la direction de la Mission. Aucuns cas d'allégation d'exploitation sexuelle et de violences sexuelles n'ont été signalés pendant la période considérée. La MINUS continue de faire porter ses efforts sur la prévention des comportements répréhensibles, en particulier l'exploitation sexuelle et les violences sexuelles, et, à cette fin, elle enseigne les normes de conduite des Nations Unies à 568 nouveaux membres du personnel de la Mission et a créé cinq modules de formation à l'intention de groupes spécifiques. Le programme de sensibilisation de la Mission a été renforcé par la nomination d'un représentant du Gouvernement du Sud-Soudan dans l'équipe de la Mission chargée de lutter contre l'exploitation sexuelle et les violences sexuelles.

Personnel civil

66. L'effectif du personnel civil de la Mission est actuellement de 851 membres recrutés sur le plan international (sur un total de 1 118 postes) et de 2 555 membres recrutés sur le plan national (sur un total de 3 217 postes). La Mission emploie aussi 143 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et 43 recrutés sur le plan national.

67. Depuis la parution de mon dernier rapport, j'ai nommé un nouveau Représentant spécial pour le Soudan, M. Ashraf Jehangir Qazi, du Pakistan. M. Qazi, qui était jusqu'à présent mon Représentant spécial pour l'Iraq, devrait prendre ses nouvelles fonctions au Soudan le 24 octobre. D'ici là, M. Taye-Brook Zerihoun continuera d'exercer les fonctions de Représentant spécial par intérim. Par ailleurs, M^{me} Ameera Haq, du Bangladesh, est arrivée à Khartoum le 15 septembre pour y exercer les fonctions de représentant spécial adjoint pour le Soudan et de coordonnateur résident et coordonnateur des opérations humanitaires au Soudan.

V. Aspects financiers

68. Par sa résolution 61/289, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 846,3 millions de dollars pour le financement de la MINUS pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, soit 70,5 millions de dollars par mois. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la MINUS au-delà du 31 octobre 2007, les dépenses de fonctionnement de la Mission se limiteraient à ce que l'Assemblée générale a approuvé.

69. Comme je l'ai indiqué dans ma lettre datée du 2 octobre 2007 adressée au Président de l'Assemblée générale (A/62/379), une grande partie de l'appui fourni à la Mission de l'Union africaine au Soudan par les Nations Unies conformément aux dispositions relatives au dispositif d'appui renforcé est provisoirement financée, à titre exceptionnel, à l'aide des ressources de la MINUS en attendant que l'Assemblée générale ait examiné le projet de budget 2007/2008 de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Lorsque l'Assemblée générale aura examiné le budget de l'Opération hybride, les dépenses

engagées par la MINUS pour appuyer la MUAS seront remboursées par la MINUAD.

70. Au 31 juillet 2007, le solde non acquitté des contributions (mises en recouvrement) au compte spécial de la MINUS s'élevait à 249,5 millions de dollars. Le total des contributions au titre des opérations de maintien de la paix qui, à cette date, n'étaient pas encore versées s'élevait à 2 799 300 000 dollars. Les remboursements, aux pays qui fournissent des contingents, des dépenses relatives aux contingents et au matériel appartenant aux contingents avaient été effectués pour la période se terminant le 31 août 2007 et pour la période se terminant le 30 juin 2007, respectivement.

VI. Observations et recommandations

71. Les événements de ces derniers mois sont venus nous rappeler froidement combien le processus de mise en œuvre de l'Accord de paix global est fragile. Ces deux dernières années, le Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan ont timidement mis en place des structures politiques et institutionnelles pour faire progresser leur accord complexe sur le partage du pouvoir, le partage des richesses et la sécurité mutuelle ainsi que l'autodétermination. Toutefois, leur partenariat a été affaibli par la méfiance réciproque, les divergences dans l'interprétation de l'Accord et la lenteur de sa mise en œuvre. Il est primordial de renforcer le partenariat entre le Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan pour assurer la mise en œuvre de l'Accord, qui demeure un facteur déterminant de la paix et de la stabilité au Soudan. Je félicite les parties pour les efforts constants qu'elles déploient pour aplanir leurs divergences et désamorcer les crises potentielles par le dialogue, notamment les mesures qu'a rapidement prises la Commission politique du cessez-le-feu pour remédier à la situation à Mouglad en septembre et les discussions politiques de haut niveau tenues sur la crise au sein du Gouvernement d'unité nationale en octobre.

72. Cela étant, l'Accord de paix global continue de se heurter à des difficultés. Le manque de volonté politique, de la part des parties, de surmonter les divergences et de réaliser sans délai des progrès concrets sur les questions en suspens pourrait nuire à l'intégrité de cet accord essentiel laborieusement conclu. Le statut non réglé d'Abyei, la non-démarcation de la frontière de 1956 et le redéploiement inachevé des Forces armées soudanaises et des forces de l'Armée populaire de libération du Soudan sont autant de questions non réglées susceptibles de mettre à rude épreuve le partenariat entre le Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan. Les deux parties ont des préoccupations et des intérêts compréhensibles, qui sont intimement liés aux exigences culturelles et politiques des communautés ainsi qu'à la valeur stratégique des champs pétrolifères concentrés dans la région de la frontière de 1956. J'engage les deux parties à redoubler d'efforts pour aborder ces questions dans un esprit de paix et avec diligence.

73. Je demande en particulier aux parties de régler la question de la frontière et celle d'Abyei rapidement, dans le cadre de l'Accord de paix global. Les Forces armées soudanaises et l'Armée populaire de libération du Soudan devraient mener à terme leurs redéploiements respectifs dans la transparence et sur la base d'un accord mutuel pour le maintien de la sécurité des champs pétrolifères. J'engage les deux

parties à fixer et respecter des calendriers réalistes pour la démarcation définitive de toutes les frontières concernées et, dans l'intervalle, à s'abstenir de toute action unilatérale susceptible d'accroître la tension dans la zone frontalière. Je rappelle aux parties que l'Organisation des Nations Unies est disposée à leur apporter, le cas échéant et à leur demande, un appui technique ainsi qu'une assistance en matière de contrôle et autre.

74. Ces six derniers mois, la MINUS a procédé à une évaluation stratégique et à un examen structurel d'ensemble et a mis en place avec les parties un mécanisme de consultation de haut niveau pour discuter des priorités stratégiques. Ces deux initiatives renforcent la position selon laquelle les besoins au cours des prochains 18 mois à 2 ans seront différents de ceux de 2005 et que la Mission doit s'adapter en conséquence. Je rendrai compte des progrès réalisés et des résultats obtenus à cet égard dans mon prochain rapport au Conseil de sécurité.

75. La période intérimaire de six ans est entrée dans sa deuxième phase, au cours de laquelle le processus de paix revêtira de plus en plus un caractère politique alors que les conditions de sécurité pourraient être de plus en plus difficiles. Par ailleurs, si les parties faisaient des progrès sur les questions essentielles de l'Accord de paix global au cours des prochains mois, comme elles se sont engagées à le faire, elles souhaiteront peut-être faire appel à la MINUS pour assurer un contrôle et un appui accrus et plus ciblés. Je recommande par conséquent que le Conseil de sécurité envisage de proroger le mandat de la MINUS pour une nouvelle période de 12 mois, jusqu'au 31 octobre 2008, et qu'avant cette date, le Conseil envisage de revoir de manière plus générale le mandat de la Mission.

76. Lorsque l'opération de redéploiement sera achevée, l'action dans le domaine militaire portera sur les zones où les forces armées des deux parties continuent d'être présentes, en particulier dans la zone de la frontière de 1956. Les deux parties ont intérêt à assurer une surveillance transparente de cette zone et à mettre à profit les mécanismes de contrôle conjoint du cessez-le-feu, qui ont fait leurs preuves s'agissant du maintien de la stabilité et de l'instauration de la confiance. J'encourage les deux parties à mettre pleinement à profit la présence des observateurs militaires des Nations Unies et des équipes militaires conjointes et à leur garantir une liberté totale de mouvement.

77. Conformément au calendrier de mise en œuvre de l'Accord de paix global, les parties devraient, avec le concours de l'Organisation des Nations Unies, redoubler d'efforts pour préparer le recensement et les élections. Parallèlement, à mesure que le Gouvernement du Sud-Soudan consolide ses structures, la MINUS et les organismes des Nations Unies apporteront un appui à la nouvelle administration civile. Le développement et la reconstruction dans le Sud-Soudan et les zones de transition, notamment la prestation des services de base, revêtent une importance primordiale pour ce qui est d'engendrer des dividendes de la paix visibles pour la population touchée par la guerre. J'espère que l'ouverture du « deuxième guichet » du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et l'appui des donateurs contribueront à ce processus, la priorité étant accordée aux services sociaux et aux premières activités de relèvement.

78. Je salue les progrès réalisés par le Gouvernement du Sud-Soudan, qui a mis en place des institutions, en particulier au niveau central ainsi qu'à celui des États et des comtés, et qui axe de plus en plus ses efforts sur la décentralisation. La MINUS continuera de collaborer étroitement avec le Gouvernement pour renforcer les

commissions et les institutions pour faire en sorte que le Gouvernement du Sud-Soudan soit en mesure de conduire le processus de relèvement et de développement.

79. Les retards constants accusés par l'opération de désarmement, de démobilisation et de réintégration menée sous direction nationale constituent une source de préoccupation. Les institutions nationales de désarmement, de démobilisation et de réintégration, en coopération avec les partenaires internationaux, ont fait des efforts considérables pour élaborer une stratégie et un plan opérationnel communs. Toutefois, les deux parties demeurent fondamentalement peu disposées à réduire leurs forces actives pendant la période intérimaire, comme l'envisageait l'Accord de paix global. Les parties prenantes internationales, notamment l'Organisation des Nations Unies, devraient procéder à une évaluation réaliste des perspectives de désarmement, de démobilisation et de réintégration à moyen terme et affecter leurs ressources en conséquence, en consultation avec les parties.

80. La situation en matière de sécurité restera probablement instable au cours des prochains mois. Outre les problèmes liés aux mécanismes de sécurité liés à l'Accord de paix global, les tensions intercommunautaires dans le Sud-Soudan et les zones de transition continuent de poser des menaces à l'échelon local et pourraient s'intensifier à l'approche des élections de 2009. Plus grave encore, la zone d'opérations de la MINUS pourrait être exposée en cas de débordement éventuel du conflit au Darfour. Les attaques de septembre contre Wad Banda dans le Kordofan-Nord et la présence de forces alignées sur l'Armée populaire de libération du Soudan à Abou Matarig dans le Darfour-Sud viennent rappeler que le processus de paix au Darfour est également indispensable à la stabilité de l'Accord de paix global. Pendant le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, les deux opérations auront à coopérer étroitement. Il faut impérativement veiller à ce que les missions soient dotées des ressources voulues pour relever les défis communs.

81. La mise en œuvre intégrale et sans délai de l'Accord de paix global est indispensable à l'avènement d'un Soudan stable et prospère vivant en paix. S'il est vrai que le conflit au Darfour a eu des répercussions sur le reste du pays, force est de constater toutefois que l'Accord de paix global demeure le facteur déterminant d'une paix durable dans tout le Soudan. J'engage les parties à appliquer toutes les dispositions de l'Accord dans le même esprit que celui-ci a été négocié. Il va sans dire que les deux parties devront faire preuve de courage politique et d'une direction éclairée pour régler certaines des questions essentielles liées à l'Accord. Le fait de remettre à plus tard la mise en œuvre de l'Accord et de la retarder ne peut que compromettre l'objet même de l'Accord, à savoir l'avènement d'un Soudan uni vivant en paix.

82. En conclusion, je voudrais exprimer ma gratitude à l'ensemble du personnel des Nations Unies travaillant au Soudan ainsi qu'à l'Union africaine et aux États Membres, notamment les donateurs et les pays fournisseurs de contingents, pour la détermination dont ils font preuve afin de mettre en œuvre l'Accord de paix global et de mettre fin au conflit au Darfour.

Annexe

Composante militaire et composante police au 20 octobre 2007

Pays	Composante militaire								Police civile	
	Observateurs		Officiers		Troupes		Total partiel			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Afrique du Sud	–	–	3	–	–	–	3	–	–	–
Allemagne	31	–	5	–	–	–	36	–	5	–
Argentine	–	–	–	–	–	–	–	–	11	–
Australie	6	–	7	2	–	–	13	2	8	2
Bangladesh	20	–	32	–	1 512	4	1 564	4	32	–
Belgique	5	–	–	–	–	–	5	–	–	–
Bénin	7	–	–	–	–	–	7	–	–	–
Bolivie	16	–	1	–	–	–	17	–	–	–
Bosnie-Herzégovine	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–
Botswana	5	–	–	–	–	–	5	–	–	–
Brésil	24	–	–	–	–	–	24	–	2	–
Burkina Faso	6	–	–	–	–	–	6	–	–	–
Cambodge	10	–	1	–	135	–	146	–	–	–
Canada	21	2	6	2	–	–	27	4	2	–
Chine	14	–	11	–	425	10	450	10	8	–
Croatie	–	–	7	–	–	–	7	–	–	–
Danemark	10	–	5	–	–	–	15	–	1	–
Égypte	18	–	20	–	781	15	819	15	7	–
El Salvador	5	–	–	–	–	–	5	–	3	2
Équateur	15	–	–	–	–	–	15	–	–	–
Fédération de Russie	14	–	2	–	120	–	136	–	10	–
Fidji	7	–	–	–	–	–	7	–	1	3
Finlande	–	–	1	–	–	–	1	–	2	–
France	–	–	1	–	–	–	1	–	–	–
Gabon	8	–	–	–	–	–	8	–	–	–
Gambie	–	–	1	–	–	–	1	–	18	1
Ghana	–	–	3	–	–	–	3	–	38	2
Grèce	2	–	2	–	–	–	4	–	–	–
Guatemala	8	–	1	–	–	–	9	–	–	–
Guinée	4	–	–	–	–	–	4	–	–	–
Inde	20	–	28	–	2 574	5	2 622	5	13	2
Indonésie	10	–	–	–	–	–	10	–	6	–
Italie	–	–	1	–	–	–	1	–	–	–
Jamaïque	–	–	–	–	–	–	–	–	3	3
Jordanie	7	–	10	–	–	–	17	–	12	2
Kenya	7	–	11	–	775	45	793	45	18	2
Kirghizistan	8	–	–	–	–	–	8	–	2	–
Malaisie	8	–	4	–	–	–	12	–	11	–
Malawi	6	–	2	–	–	–	8	–	–	–
Mali	10	–	–	–	–	–	10	–	–	–
Moldova	2	–	–	–	–	–	2	–	–	–
Mongolie	2	–	–	–	–	–	2	–	–	–

Pays	Composante militaire								Police civile	
	Observateurs		Officiers		Troupes		Total partiel			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Mozambique	3	–	–	–	–	–	3	–	–	–
Namibie	7	2	–	–	–	–	7	2	1	–
Népal	8	–	8	–	–	–	16	–	56	1
Niger	–	–	1	–	–	–	1	–	–	–
Nigéria	11	1	9	1	–	–	20	2	48	3
Norvège	13	2	6	2	–	–	19	4	6	–
Nouvelle-Zélande	2	–	1	–	–	–	3	–	–	–
Ouganda	9	2	–	–	–	–	9	2	9	3
Pakistan	20	–	28	–	1 532	7	1 580	7	37	2
Paraguay	10	–	–	–	–	–	10	–	–	–
Pays-Bas	7	–	5	–	–	–	12	–	15	1
Pérou	17	–	–	–	–	–	17	–	–	–
Philippines	13	–	–	–	–	–	13	–	52	2
Pologne	2	–	–	–	–	–	2	–	–	–
République de Corée	7	–	1	–	–	–	8	–	–	–
République-Unie de Tanzanie	15	–	6	–	–	–	21	–	–	–
Roumanie	12	–	–	–	–	–	12	–	–	–
Rwanda	15	–	9	–	253	–	277	–	25	–
Samoa	–	–	–	–	–	–	–	–	13	–
Sénégal	–	–	5	–	–	–	5	–	–	–
Sri Lanka	3	–	–	–	–	–	3	–	24	–
Suède	3	–	3	–	–	–	6	–	10	1
Thaïlande	12	–	2	–	–	–	14	–	–	–
Turquie	–	–	4	–	–	–	4	–	17	–
Ukraine	6	–	–	–	–	–	6	–	16	–
Uruguay	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–
Royaume-Uni	–	–	3	–	–	–	3	–	1	–
États-Unis	–	–	–	–	–	–	–	–	12	1
Yémen	16	–	4	–	–	–	20	–	3	–
Zambie	12	2	11	–	326	17	349	19	15	3
Zimbabwe	12	2	3	–	–	–	15	2	23	9
Total, par sexe	571	13	274	8	8 434	103	9 278	124	600	41
Total	584		282		8 536		9 402		641	

